

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

RÈGLEMENT NO 20-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Courcelles a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 207 qui est entré en vigueur le 19 septembre 1991;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser la mise en place de boîte de camion dans les zones industrielles et hors du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le nombre de logement autorisé dans les zones R;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser les tours de télécommunications dans la zone P-1;

ATTENDU QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de Zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 août 2020;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement DE ZONAGE n° 207 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 3/4 est modifiée afin de limiter le nombre de logement pour les zones R-1 à R-6, R-8 et R-9 pour le limiter à 2 par zones.

ARTICLE 3

L'article 7.1.1 intitulé *Forme et genre de construction défendus* pour l'architectures et l'apparence extérieure des constructions est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

La présente section ne s'applique pas à un bâtiment situé en zone industrielle ou en dehors du périmètre urbain conditionnement à ce qu'il ne soit pas visible d'une rue publique.

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 4/4 est modifiée afin d'inclure l'usage Transport-Communication-Utilités publiques aux zones P-1 et A-11

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Courcelles, ce 5 octobre 2020

Francis Bélanger
Maire

Renée Mathieu
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	10 août 2020
Adoption du premier projet de règlement :	10 août 2020
Assemblée publique de consultation :	8 septembre 2020
Adoption du deuxième projet de règlement :	8 septembre 2020
Demande d'approbation référendaire :	23 septembre 2020
Adoption du règlement :	5 octobre 2020
Certificat de conformité :	19 janvier 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR :	20 janvier 2021